

Budget : cafouillage à tous les étages

Le comité de concertation s'annonce explosif, ce matin. Au menu : la note des 750 millions adressée aux Régions.

Les comités de concertation passent déjà, sous cette législature, pour être aussi rares que tendus... Celui qui se déroulera ce matin au Lambermont devrait être particulièrement agité. En toile de fond : le budget et, surtout, la note de 750 millions que le gouvernement fédéral a adressée jeudi soir, par simple mail, aux Régions. Depuis, dans les entités fédérées, on ne décolère pas.

La manière avec lequel l'information a été communiquée ne passe pas. Les chiffres eux-mêmes sont contestés avec force. Et chaque jour qui passe apporte son nouveau lot de surprises.

Ainsi, hier, à la faveur d'une réunion des techniciens des entités fédérées au SPF Finances, il se disait que l'administration fédérale avait admis une erreur de 111 millions (sur les 750) au détriment des seules Régions wallonne et bruxelloise. En soirée, la majorité suédoise démentait. On faisait aussi état de nouvelles évaluations de certaines recettes fiscales régionales, qui allaient plomber davantage encore les budgets fédérés. Bref, le flou règne sur les épures budgétaires.

Une situation qui s'est bien évidemment traduite sur la scène politique. A la Chambre, mardi, l'opposition a exigé

qu'Hervé Jamar vienne s'expliquer en commission des Finances. Le débat s'est ensuite enflammé lorsque la rumeur a couru que le ministre du Budget donnait un briefing à des journalistes - ce n'était en fait pas lui. Nouvel incident, aussi, lorsqu'il s'avère qu'il ne viendra pas non plus s'expliquer ce mercredi, comme le réclamait le CDH. En Wallonie, Ecolo et le MR réclament, eux aussi, des comptes au gouvernement... qui n'est sans doute pas encore en état de les donner. A Bruxelles, le ministre du Budget, dont le parti est pourtant dans la majorité fédérale, se dit lui aussi

« surpris ».

A noter enfin que, dans ses explications techniques à la presse, le gouvernement fédéral a laissé sous-entendre que, sur les 750 millions non versés aux Régions, 190 seront en fait mis en réserve. Car, en vertu de la nouvelle loi spéciale de financement (LSF), ils devront être reversés aux entités fédérées en 2018. La LSF prévoit, en effet, qu'aucune entité ne s'appauvrisse par son application, par rapport à l'ancienne loi. Or, l'écart entre les deux est de 190 millions par an, soit 570 millions en 2018. ■

Fédéral et Régions : la guerre des chiffres

- ▶ Les calculs réalisés à l'échelon fédéral ne font pas rire les entités fédérées.
- ▶ Les Wallons demandent une vérification. Ligne par ligne.
- ▶ Les Bruxellois ne comprennent pas, les Flamands se résignent.

A l'échelon fédéral, la majorité se frotte les mains après un contrôle budgétaire express qui lui a permis de refilet plus de 60 % du montant de sa facture aux entités fédérées, soit 750 millions du 1,2 milliard qu'elle devait débusquer. Les trois Régions, elles, accusent le coup : la Wallonie est priée de trouver 247 millions, Bruxelles écope d'une note de 105 millions supplémentaires et la Flandre devra s'atteler à trinquer à hauteur de 396 millions de plus que prévu.

La faute à la nouvelle loi de fi-

nancement, revue et corrigée lors de la mise en œuvre de la dernière réforme de l'Etat. C'est elle qui détermine la répartition des recettes liées à l'impôt des personnes physiques (IPP) que perçoit le fédéral et la manière dont il doit les rétrocéder aux entités fédérées. Seuls quelques rares experts sont capables de maîtriser la technique de calcul de ces impôts rétrocédés aux entités fédérées. Même le Premier n'a pas caché sa surprise à la lecture des chiffres révélés par le service public fédéral (SPF) Finances. Mais les responsables fédéraux s'empressent d'ajouter qu'ils ont dû, eux aussi, composer avec de mauvaises surprises. Comme celle de la Banque Nationale (BNB) qui a revu ses prévisions de dividendes à la baisse, pour un montant de 161 millions d'euros. Ou les 400 millions supplémentaires à rechercher suite à l'erreur de l'administration des Pensions, qui avait sous-estimé l'augmentation du nombre de pensionnés en « oubliant » plus de 46.000 pensionnés salariés en 2014. Aujourd'hui, ce sont les pilotes budgétaires des Régions qui, à l'except-

tion de la Flandre, mettent sérieusement en doute les calculs du SPF Finances.

En Wallonie

Le gouvernement PS-CDH en a vu de toutes les couleurs. « Nous avons été maltraités par le fédéral, qui nous a fait parvenir des tableaux impossibles à vérifier », explique Christophe Lacroix (PS) qui dénonce « cette condescendance, ce mépris du fédéral pour le fait régional. » Mais le ministre du Budget jubile par ailleurs : « Pas question de rester sans réaction ! Ce mardi, les experts de mon cabinet ont réussi à démontrer une erreur de 110 millions au détriment des Régions, dont 45 pour la Wallonie, dans le calcul des mécanismes de transition liés au transfert de compétences ». Ce que la suédoise démentait catégoriquement mardi soir.

« Le fédéral a probablement agi dans la précipitation en prenant comme argent comptant les chiffres du SPF Finances avant toute forme de concertation avec les entités fédérées, insiste La-

croix. *Il n'a pas agi avec le recul et la maturité que réclame le fonctionnement de notre Etat fédéral.* »

A Namur, on exige une remise à plat intégrale des chiffres : « Une erreur, puis deux... Nous voulons tout révérifier avec le fédéral. Une autre réunion est prévue jeudi : ce sera du ligne par ligne... D'ici là, je me refuse d'envisager la moindre hypothèse sur d'éventuelles économies à réaliser. Nous exigeons une procédure contradictoire et transparente », explique le Liégeois qui estime que « rien n'est fait à ce stade ».

Même en ce qui concerne d'autres impôts que l'IPP (droits d'enregistrement, donations) perçus par le fédéral pour le compte de la Wallonie, Christophe Lacroix a des doutes : « Il est question là aussi d'une diminution de nos recettes d'une cinquantaine de millions, mais chat échaudé craint l'eau froide, je demande à voir. »

Une attitude qui risque d'agacer l'opposition MR. Pour Pierre-Yves Jeholet, « il est inutile de

perdre du temps en jérémiades et en mauvais procès d'intention. La preuve que tout est normal, c'est que la Flandre est elle aussi fortement impactée alors que le ministre des Finances est N-VA. »

Le chef de groupe MR a donc demandé au gouvernement wallon de faire l'impasse sur les vacances de Pâques : « *Il doit se mettre au travail tout de suite pour dégager des pistes d'économies structurelles. Les Wallons ne comprendraient pas une telle perte de temps vu l'ampleur de la tâche !* » Ecolo, par la voix de Stéphane Hazée, a demandé une

réunion d'urgence de la commission du budget du parlement wallon. En vain à ce stade.

A Bruxelles

L'effort supplémentaire de 105 millions annoncés par le fédéral a surpris le ministre bruxellois du Budget (VLD) Guy Vanhengel : « *Les chiffres de recettes fiscales communiqués la semaine dernière divergent fortement de ceux qui m'ont été communiqués à la fin de l'année dernière. Un examen complémentaire s'impose :*

les paramètres économiques s'améliorent mais les recettes fiscales diminuent fortement. C'est étrange », commente-t-il.

En Flandre

Les ministres N-VA du gouvernement flamand ne sont pas surpris. « *Nous avons toujours combattu cette sixième réforme de l'Etat, en affirmant qu'elle serait néfaste au financement des entités fédérées. Nous sommes aujourd'hui contraints de l'appliquer* », souligne Kris Van Dijk,

parlementaire N-VA. Son collègue VLD Dirk Van Mechelen, ex-ministre des Finances du gouvernement flamand rappelle le principe de la responsabilisation des Régions inscrite dans la loi de financement : « *Il faudra s'y faire : cette loi a une double lame : elle peut trancher dans le budget du fédéral comme dans celui des Régions.* » ■

ERIC DEFFET
DIRK VANOVERBEKE

VERSION UN

Un nouveau mode de calcul

D'où vient cette « correction » de 750 millions ? Deux versions s'affrontent. La première a les suffrages de la plupart des experts : entre les prévisions d'octobre 2014 (qui ont servi à établir le budget initial) et les nouveaux calculs, pour le contrôle budgétaire de mars 2015, le SPF Finances aurait changé sa méthodologie. En fait, pour appliquer la loi spéciale de financement (c'est une première en 2015), il faut dorénavant établir des prévisions de recettes de l'impôt des personnes physiques (IPP) pour l'année à venir (2015 en l'occurrence). Auparavant, les budgets fédéraux étaient calculés sur la base de l'ensemble des recettes fiscales réellement perçues (exemple : on calculait, en octobre 2013, ce qu'on avait déjà engrangé sur dix mois, pas seulement à l'IPP, et c'est ce chiffre qui servait de base pour élaborer le budget 2014) : quant aux Régions, elles percevaient une dotation fermée. Depuis cette année, comme fédéral et Régions se partagent le produit de l'IPP, il faut en estimer les recettes à l'avance. Cela doit être fait selon une méthodologie que toutes les entités doivent valider, ce qui, selon nos informations, n'aurait pas encore été fait. Toujours est-il qu'en octobre, le SPF Finances n'aurait pas eu le temps d'effectuer ces calculs. Il vient donc de le faire, en intégrant par ailleurs les nouveaux paramètres économiques. Voilà qui peut expliquer, techniquement, la différence de 750

millions. Autre piste : le SPF Finances aurait surévalué les recettes fiscales de l'IPP en octobre. Pour y voir clair, les experts budgétaires des Régions ont réclamé que leur soient transmises les méthodes de calcul. Ce devrait être chose faite jeudi.

RÉACTIONS

L'opposition se paie l'ajustement

Passé l'étonnement de voir soudainement la facture s'accroître pour les Régions, les partis dans l'opposition se déchènent. Le CDH « *s'interroge lorsque le ministre du Budget annonce, il y a 10 jours à peine, un contrôle budgétaire difficile portant sur plus de 1,2 milliards d'euros alors qu'aujourd'hui, sans la moindre concertation avec les entités fédérées, ni explication technique crédible, les trois quarts de cette note semblent devoir être assumés par les Régions* ». Pour Ecolo, Jean-Marc Nollet

déplore que l'ajustement budgétaire « *n'imprime aucun changement de cap : rien sur les défis environnementaux, sur une fiscalité plus juste, maintien de l'austérité, conséquences dramatiques des économies linéaires, j'en passe* ». Le chef de groupe Ecolo à la Chambre toujours : « *En plus, leur ajustement est plein de questions sans réponses, et pas seulement pour ce qui concerne la facture aux Régions : quid des mesures emplois-jeunes ?, de la lutte contre la fraude fiscale ?* » Au PS, Ahmed Laaouej, député-expert en économie et finances, assène : « *Le MR a signé son abandon des francophones par ce hold-up budgétaire*

B.DY ET V.LA.

taire ». Ceci encore : « *Après avoir mis un coup de canif dans la concertation sociale, ils mettent à mal le modèle fédéral belge, ce qui fait le jeu de la N-VA.* » L'ajustement ? : « *Toujours la logique d'austérité, on ne fait rien pour redonner à la population ce qu'on lui prend avec le saut d'index. Quant à la lutte contre la fraude fiscale, on fait un cadeau aux diamantaires anversoises !* »

D.CI

VERSION DEUX

Des recettes fiscales en chute libre

Une source gouvernementale plus qu'autorisée livre une tout autre explication. Inédite. Que ne confirme aucune autre source. Selon elle, les montants à verser aux Régions seraient calculés sur la base des recettes fiscales réellement perçues ; en fonction, donc, des dernières données disponibles. Concrètement, en octobre, le SPF Finances aurait donc transmis des données, pour le budget initial 2015, basées sur les recettes fiscales 2012. Et, en mars, il aurait réactualisé ses prévisions sur la base des données fiscales de 2013 (établies en décembre 2014). Et là, la différence serait apparue au grand jour : entre 2012 et 2013, les recettes fiscales auraient chuté de 3 milliards. Faites le compte : comme les Régions ont droit à 25,99 % de l'IPP, une perte globale de 3 milliards, cela se traduit, pour les trois Régions, par une perte de 750 millions. Dont acte ? Non, parce que des experts ayant travaillé sur la loi de financement assurent qu'il n'est nullement prévu de travailler de cette manière. Cela n'explique pas non plus pourquoi, le... 19 mars, le comité de monitoring évaluait encore les recettes fiscales au montant annoncé en octobre.

B. DY. ET V. LA.

LOI SPÉCIALE DE FINANCEMENT (LSF)**Neuf milliards pour l'autonomie fiscale**

La sixième réforme de l'Etat transfère vingt milliards de compétences aux entités fédérées (Emploi, Allocations familiales, Soins de santé...). Mais aussi neuf milliards d'autonomie fiscale aux Régions. Concrètement, dès l'exercice fiscal 2015, celles-ci percevront des additionnels sur l'IPP : le taux est, pour cette année, fixé à 35,117 %. Les contribuables verront donc un quart de leur impôt (25,99 %) alimenter les caisses de leur Région, les trois quarts (74,01 %) filant dans le budget fédéral. En pratique, c'est l'administration fédérale (SPF Finances) qui continuera à

percevoir l'impôt (une seule déclaration à remplir, donc), à charge pour elle de ristourner leur part aux trésoreries régionales. C'est également le SPF Finances qui est chargé d'établir les prévisions de recettes fiscales, qui servent dorénavant de base pour établir les budgets de l'Etat fédéral mais aussi des Régions. C'est précisément ce qui fait polémique pour l'instant. A noter que la répartition du total de la manne régionale entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre s'effectue selon « la clé IPP », c'est-à-dire selon la contribution respective des contribuables de chaque Région à l'impôt.

V. LA.

diamantaires Le secteur se réjouit de payer plus d'impôts !

Imaginez la FGTB se réjouir d'une hausse de la TVA. Ou Electrabel applaudir une nouvelle taxe sur ses centrales nucléaires. Surréaliste ? Pas pour les diamantaires. Le principal lobby défendant les intérêts des diamantaires (AWDC) a en effet félicité le gouvernement Michel pour la mise en place de la nouvelle « taxe carats », qui devrait rapporter 50 millions d'euros dans le budget 2015.

L'Antwerp World Diamond Centre (AWDC) serait-il masochiste au point de réclamer une plus forte imposition ? Pas vraiment. En réalité, les diamantaires réclament cette taxe depuis plus de deux ans. Officiellement, pour une « plus grande sécurité juridique ». Officieusement, pour que le fisc arrête de mettre son nez dans leurs affaires.

Pratiquement, la « taxe carats » permettra – une fois en vigueur – aux diamantaires d'échapper à l'impôt des sociétés pour bénéficier d'un régime spécifique : ils payeront un impôt sur leur chiffre d'affaires et plus sur leur bénéfice. Nous avons sollicité le ministre du Budget (Hervé Jamar) et celui des Finances (Johan Van Overtveldt) pour en savoir plus sur les modalités de cette taxe, sans réponse. Mais il

est une évidence : le nouveau régime des diamantaires sera fiscalement plus favorable. « *C'est un régime préférentiel par rapport à l'impôt des sociétés, j'ai fait la même chose pour la marine marchande quand j'étais ministre des Finances* », a assumé Didier Reynders, vice-Premier sur les ondes de *La Première*. « *Le but est de tenter de garder une activité diamantaire dans le pays, car on sait qu'il y a énormément de départs* », ajoute le libéral.

Il faudra convaincre la Commission que ce régime spécial ne constitue pas une aide d'Etat illégale

En résumé, les diamantaires reçoivent donc un traitement de faveur... qui va rapporter 50 millions supplémentaires à la trésorerie de l'Etat ! Insensé ? Le ministre du Budget renvoie vers le cabinet Finances pour les justifications des prévisions budgétaires (cherchez l'erreur). Et personne aux Finances n'a souhaité détailler les hypothèses de calcul. Mais la logique du gouvernement serait la suivante : en réduisant la taxation du secteur diamantaire, on réduit également le risque de fraude. Les montants déclarés par les rois du carat devraient donc augmenter. Et, même avec un taux d'imposition plus faible,

les recettes iront grandissant.

Mais la mesure ne fait pas l'unanimité. Dans un récent rapport, le Gafi (instance internationale de lutte contre le blanchiment) s'en prenait vivement à nos diamantaires. « *Les contrôles dont ils font l'objet demeurent très limités et les déclarations d'opérations suspectes sont inexistantes malgré le risque avéré de blanchiment d'argent via ce secteur* », selon le rapport. Pire, « *le nombre d'enquêtes et de*

condamnations pénales ne semble pas en adéquation avec le niveau de risque identifié jusqu'à présent ». Pour alimenter les caisses de l'Etat, le gouvernement aurait donc pu décider de renforcer les moyens de lutte contre la fraude fiscale pour s'assurer que les diamantaires payent bien l'impôt dû. Michel I^{er} a opté pour l'autre voie : réduire l'impôt dû pour inciter le secteur à ne plus frauder. L'opposition gronde. Et il faudra également convaincre la Commission européenne que ce régime préférentiel ne constitue pas une aide d'Etat illégale... ■

XAVIER COUNASSE